

25 NOV. 2009

Madame Dominique HAGELSTEEN
JURY DE DEONTOLOGIE PUBLICITAIRE
23 rue Auguste-Vacquerie
75116 PARIS

**Communication
Extérieure**

Algérie
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Belgique
Bénin
Bresil
Bulgarie
Canada
Chili
Chine
Corée
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Etats-Unis
France
Grèce
Hongrie
Inde
Irlande
Israël
Italie
Japon
Kazakhstan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malaisie
Moldavie
Norvège
Oman
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Qatar
République tchèque
Roumanie
Russie
Serbie
Slovaquie
Soudan
Suède
Suisse
Tchéquie
Turquie
Ukraine
Uruguay

Neuilly-sur-Seine, le 24 novembre 2009

→ **Objet** : campagne publicitaire Aéroport de BEAUVAIS-TILLE
→ **V/Réf.** : courrier RAR du 10/11/2009

→ **par courrier RAR**

Madame la Présidente,

Nous faisons suite à votre courrier du 10 courant relatif à l'affaire en référence.

Ci-après nos éléments de réponse à la plainte de l'Association de Défense de l'Environnement des Riverains de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (A. D. E. R. A.) en date du 19 octobre 2009.

Nous vous précisons en outre que nous ne serons pas présents lors de la séance du Jury de Déontologie Publicitaire prévue le 4 décembre 2009.

1) Le visuel mis en cause

Pour éviter toute confusion, le visuel affiché par JCDecaux dans un réseau d'abribus et de dispositifs 12 et 2 m² du département de l'Oise comportait :

- en son centre une feuille stylisée avec, en haut, le slogan « *un autre ciel est possible* » ;
- au milieu les mentions « *plus de dynamisme, plus d'avenir, plus d'Europe* » ;
- en bas le logo de l'aéroport de Beauvais-Tillé reproduisant très exactement la même feuille stylisée.

2) Concernant le motif n°1 avancé par la plaignante

- Le motif de feuille figurant au centre de l'affiche, visé par la plainte, est très exactement une reprise du logo de l'aéroport de Beauvais-Tillé ; il ne s'agit donc pas d'une création *ex nihilo*.
- La feuille évoque effectivement la « légèreté », la « finesse » et la « biodégradabilité ». En effet, contrairement à ce qu'affirme la plaignante, un avion est, par principe, « plus léger que l'air » (légèreté), aérodynamique (finesse) et, sinon biodégradable, à tout le moins largement recyclable en fin de vie.